

# inf VESDRE

Trimestriel n°102 - juillet-décembre 2023

Bulletin de liaison du **Contrat de Rivière** du sous-bassin hydrographique de la **Vesdre** (C.R.V.)



Chrichina Bao en inventaire au lac d'Eupen, pour les espèces exotiques envahissantes. - octobre 2023 ©CRV

## Contrat de Rivière

- Comité de rivière 3
- Programmes d'actions en ligne 7

## Inondations

- Table ronde PPUI 4

## Sensibilisation

- Délinquance environnementale 6
- Atelier "Potions pour le jardin" 10
- Animation "Au coeur de la mare" 11
- Animation "Ici commence la mer" 11

## Milieux et espèces

- Espèce exotiques envahissantes 8
- Renouées post-inondation 9

## Agenda

9  
12

Nous vous l'annoncions lors de l'Assemblée Générale du 20 octobre : le CRV a déménagé ses bureaux le 24 novembre dernier !

Comme vous le savez, depuis les inondations de 2021, nous étions hébergés provisoirement au Centre Culturel de Sprimont, après un bref passage d'un mois à l'administration communale de cette même commune. En effet, bien que nos bureaux de Chaudfontaine étaient situés à l'étage et n'avaient donc pas été directement touchés, la Maison Sauveur était complètement inutilisable en raison des énormes dégâts qu'elle avait subi lors des inondations. Une situation provisoire, qui s'était finalement quelque peu prolongée, puisque cela faisait presque 2 ans et demi que nous ne pouvions plus occuper les bureaux de Chaudfontaine.

L'équipe de coordination du CRV s'étant fortement agrandie depuis les inondations (elle a doublé, passant de 3 à 6 personnes en raison des missions supplémentaires qui lui ont été confiées), et d'importants travaux de rénovations étant programmés dans le bâtiment dans le courant de l'année 2024, il était désormais temps de partir...

C'est ainsi que la Ville de Verviers a proposé au CRV d'installer ses bureaux au sein de son administration communale, nous offrant une localisation plus centrale dans le bassin. Nous disposons donc désormais de 2 bureaux dans le bâtiment situé Pont de Sommeville, et d'un grand espace de stockage dans le garage du PCDN.

Malgré le grand « tri par le vide » que ce déménagement nous a obligé à faire, cela n'a pas été une mince affaire le jour J...

Vider les bureaux de la Maison Sauveur, vider le local de stockage que nous louions à Chênée depuis quelques mois pour le matériel de terrain et d'animation, transférer les archives du CRV de Chaudfontaine vers ce local de stockage, vider les bureaux du Centre Culturel de Sprimont... pour transférer tous les dossiers et tout le matériel à Verviers. Quelle organisation ! Et que de temps passé pour tout préparer !

Nous tenons évidemment à remercier la Commune de Sprimont de nous avoir permis d'occuper un (puis deux) bureaux au Centre Culturel de Sprimont, et bien sûr toute l'équipe du Centre Culturel de nous avoir accueilli chaleureusement pendant presque 2 ans et demi ! Sans oublier la Commune de Chaudfontaine, qui nous a hébergé pendant de très nombreuses années...

La préparation de ce déménagement a évidemment dû s'opérer de front avec les différentes activités et missions du CRV : la préparation de la table ronde « PPUI inondations », la préparation et la tenue d'animations, la mission « renouvelées post-inondations » et la mission « EEE + castor », la participation à de nombreux groupes de travail et projets transversaux des CRW, et plein d'autres activités diverses et variées... et maintenant, le lancement précipité d'une mission supplémentaire relative à la culture du risque d'inondation, confiée par le SPW aux 14 CR de Wallonie (nous vous en dirons plus dans le prochain numéro !)... Cette année 2023 se termine donc sur les chapeaux de roue pour le CRV...

Toute l'équipe de coordination du Contrat de Rivière Vesdre vous souhaite d'excellentes fêtes, et une nouvelle année 2024 remplie de rencontres enrichissantes et de projets motivants !

Florence Hauregard  
Coordinatrice  
du CR Vesdre



### Assemblée Générale du 20 octobre 2023 : petit résumé...

L'Assemblée Générale du 20 octobre dernier s'est déroulée au Centre Culturel de Sprimont. Une occasion pour les partenaires du Contrat de Rivière Vesdre de se retrouver tous ensemble...

Après les habituelles approbations de l'ordre du jour et du pv du Comité de Rivière précédent (30 mars 2023 à Herve), l'assemblée a validé le remplacement de certains représentants. Parmi les acteurs locaux, Adalia 2.0 est désormais représentée par Maïté Loute, et Natagora - Pays Chantoin par Bernard Amand. Au Service Public de Wallonie, la Direction des Eaux de Surface est maintenant représentée par Annick Vandenwyngaert. Parmi les membres adhérents, la Fondation Rurale de Wallonie est représentée par Vincent Legrand.

Le rapport d'activités 2023 intermédiaire a ensuite été présenté et illustré : les missions (*mission 1* : organiser et tenir à jour un inventaire des points noirs, assurer le suivi des actions du protocole d'accord, assurer l'information et la sensibilisation des acteurs locaux et de la population, etc. *mission 2* : assurer la coordination, de développement et le suivi de projets transversaux aux 14 CRW), l'avancée des actions des partenaires et de la cellule de coordination, les projets subsidiés (mission « *renouées post-inondations* » et mission « *EEE + castor* »), l'inventaire des points noirs, les chantiers, la sensibilisation/information/formation (activités et animations, matériel créé, publications, presse), la formation, les réunions. Ce rapport a été approuvé à l'unanimité, ainsi que les comptes intermédiaires.

Cette assemblée générale était par ailleurs l'occasion de présenter l'état d'avancement des missions « *Encadrement des opérations d'arrachage des renouées asiatiques au droit des sites impactés par les inondations de juillet 2021 dans le bassin de la Vesdre* »

et « *Surveillance et lutte contre les espèces invasives dans les milieux aquatiques et rivulaires, et soutien au monitoring et à la cohabitation avec le castor* ». Celles-ci font chacune l'objet d'un article spécifique dans le présent numéro de l'InfoVesdre (pages 8 et 9).

Cette Assemblée était également l'occasion d'annoncer la probabilité d'une nouvelle mission pour 2024... Confiée par la Région wallonne aux 14 Contrats de Rivière de Wallonie sur base d'une convention transversale conclue entre le SPW et les 14 CRW, cette probable mission concerne la « *culture du risque* » en matière d'inondation. Les contours de cette mission étant encore flous, elle sera présentée plus précisément dans un prochain InfoVesdre... Également sur le sujet des inondations, l'organisation en décembre d'une table ronde relative aux Plans Particuliers d'Urgence et d'Intervention spécifique aux inondations est annoncée (voir article en pages 4 et 5).



La réunion s'est terminée par quelques divers : le futur déménagement des bureaux du CRV, les projets transversaux des CRW en cours, la participation à la formation des agents constatateurs (voir article en page 6), la création d'une plateforme d'encodage des programmes d'actions des CRW, la restructuration des fiches d'encodage des points noirs dans l'application FULCRUM, la mise en stand-by de l'action « *Hydronymie* », les grandes lignes de l'agenda 2023-2024, et l'état d'avancement des travaux de l'AIDE pour rétablir l'épuration des eaux usées.

La réunion s'est bien sûr terminée par un verre de l'amitié... Au plaisir de vous revoir à l'AG de mars 😊!



## Table ronde " Plan Particulier Urgence Inondation " - 7 décembre 2023

Suite aux inondations de juillet 2021, la cellule de coordination du Contrat de Rivière Vesdre a inscrit dans le protocole d'accord 2023-2025 plusieurs actions visant à accompagner - pour le futur - les communes du bassin de la Vesdre dans certains des volets de la stratégie « **prévention / protection / préparation / réparation** » de la lutte contre les effets des inondations.

C'est ainsi que, en juin 2022, nous avons organisé à l'Hôtel de Ville de Verviers une séance d'information lors de laquelle le Commissariat Spécial à la Reconstruction avait présenté les différentes mesures prises par le GW, l'équipe PGRI (Plan de Gestion du Risque d'Inondation) du SPW avait abordé le subsidé « **Résilience** » et la Cellule GISER (Gestion Intégrée - Sol Erosion Ruissellement) avait présenté des aménagements pour lutter contre les inondations par ruissellement.

Mais nous l'avons tous constaté en juillet 2021 : la gestion de crise est également un volet essentiel lors des inondations. C'est pourquoi le CRV a continué sur sa lancée et a organisé le 7 décembre dernier au Domaine provincial de Wégimont une 2<sup>e</sup> table ronde, consacrée à l'élaboration de plans particuliers d'urgence et d'intervention en matière d'inondation. Elle avait pour objectif d'encourager les communes du bassin à élaborer un Plan Particulier d'Urgence et d'Intervention (PPUI) communal spécifique pour les inondations et de renforcer les liens entre certains acteurs du territoire : les faire se rencontrer et discuter avec d'autres acteurs de l'urgence, partager leurs expériences et leurs questionnements, entendre les besoins et remarques des uns et des autres... Bref : contribuer à la mise en place d'une solidarité et d'une entre-aide amont-aval générale.

Et il est urgent de se préparer à de nouvelles inondations, car les prévisions des climatologues vont toutes dans le même sens, quels que soient les modèles et scénarios utilisés : nous allons vers une augmentation de la fréquence des événements météorologiques extrêmes, menant à des inondations et à des sécheresses intenses. En attendant l'application des recommandations du Schéma Stratégique multidisciplinaire du bassin de la Vesdre et des nombreuses autres études, et donc en attendant l'adaptation territoriale et sociétale effective du bassin pour mener à une réelle résilience territoriale (ce qui va prendre du temps), il faut absolument, en parallèle, se préparer à court terme à pouvoir faire face efficacement à de nouvelles crises, pour limiter le plus possible le risque de dommages humains et matériels.

Cette seconde table ronde était donc une façon d'encourager et soutenir un processus de préparation déjà en route dans certaines communes. C'est ainsi que, après une brève introduction par la coordinatrice du CRV, l'intervention de **Mme Gaëlle Mormal** (Cabinet du Gouverneur de la Province de Liège) a permis de mieux appréhender les différentes échelles de planification (fédérale, provinciale, communale) et la différence entre les PPUI communaux et les PPUI « barrages », le barrage de la Vesdre étant le premier barrage wallon à disposer d'un Plan Particulier d'Urgence et d'Intervention propre.



### Un risque majeur

- Un des risques majeurs les plus présents sur notre territoire
- La moitié des catastrophes naturelles mondiales dans le monde sont des inondations
- Circonstances

- Climatiques :

Le changement climatique risque d'accroître la fréquence des inondations en Europe dans les années à venir. Les pluies torrentielles deviendront plus habituelles et plus intenses en raison de la hausse des températures, et les crues soudaines plus fréquentes dans les zones à forte pluviosité.



Pourquoi établir un Plan d'Urgence et d'Intervention à l'échelle d'une commune???



Une séance de discussion a ensuite permis aux participants de poser des questions aux différents intervenants. La matinée s'est terminée par un mot de **Joël Pivot**, *urbaniste assistant à la Faculté de Sciences Appliquées de l'ULiège*. Celui-ci a souligné la nécessité et l'urgence de s'organiser pour mettre en place le Schéma Stratégique de la Vesdre. En effet, il est important définir de nouveaux modes de gouvernance afin d'être à la hauteur des défis climatiques qui nous attendent, et il n'y aura pas de résilience sans solidarité entre les communes/acteurs du territoire.

**Le plan de mise à l'abri et d'évacuation « Inondations » (PPUI)**

**UNE VISION GLOBALE**

- Adoption du plan à l'unanimité du Conseil communal au mois de mai 2022 ;
- Action proactive de la Ville sans attendre les autres niveaux de pouvoir ;
- La rédaction de ce plan se base sur l'expérience vécue lors des inondations de juillet 2021, pour faire encore mieux au bénéfice de la sécurité de toutes et tous ;
- Approche empirique pour la rédaction de ce plan : la Ville a voulu construire sur base de l'évaluation de la gestion crise de juillet 2021 ;
- Les travaux du CEPRI (Centre européen de prévention des risques d'inondations basé en France) ont servi de base théorique au plan limbourgeois.

**EVALUATION DU RISQUE**

- L'évaluation du risque se fait de manière continue avant, pendant et après la phase de crise communale.
- Avant et après la phase de crise communale, le Bourgmestre ou son remplaçant sont chargés de l'évaluation du risque.
- Pendant la phase de crise communale, le Centre de crise communal est chargé de l'évaluation du risque.
- Dans le cadre de cette évaluation du risque, des contacts sont pris avec : Le service public fédéral de l'Intérieur et le Centre de crise fédéral, les Services du Gouverneur, la Zone de secours Vesdre-Hoëgne et Plateau, les différents services de la Ville de Limbourg.
- L'évaluation du risque peut mener à trois décisions différentes :
  - Une évacuation verticale ;
  - Une évacuation horizontale ;
  - Un appel à la prudence générale.

9

Ensuite, le **Capitaine Pascal Decerf** et le **Capitaine Ariel Baele** (*Zone de Secours Vesdre Hoëgne & Plateau*) ont présenté la procédure générale et les points d'attention pour mettre en place un plan d'urgence :



- l'importance d'identifier les risques, en l'occurrence pour les inondations, les « points noirs » : c'est-à-dire : « où e les ruisseaux et rivières ont-ils tendance sortir de leur lit ? » ;
- la liste des moyens à disposition des Communes (infrastructures, moyens humains, etc.) et articuler les risques avec ces moyens en plusieurs scénarios qui dépendent de la localisation, de l'intensité du phénomène et des enjeux matériels et humains ;
- l'importance de réaliser des exercices : ceux-ci sont essentiels pour évaluer si une procédure / un plan d'urgence fonctionne correctement ou non ;
- la culture du risque, qui vise à partager avec l'ensemble des acteurs d'un territoire la connaissance des risques passés, actuels et à venir, afin d'anticiper et prévenir.

La présentation du **Commissaire Alain Barbier** (*Chef de Corps de la zone de Police Vesdre*) n'a malheureusement pas pu avoir lieu, celui-ci étant retenu auprès de la Ministre de l'Intérieur au même moment.

Ensuite, **Mme Valérie Dejardin**, *Bourgmestre de la Ville de Limbourg*, a partagé son expérience dans l'élaboration et la mise en place d'un PUI-inondation dans sa commune. Cela s'articule principalement sur deux axes :

- la culture du risque et l'intégration de la population dans ce plan d'urgence à travers notamment l'appel à des citoyens référents par quartier et la distribution de fiches d'évacuations spécifiques à chaque quartier. Cette fiche spécifie les bons gestes à acquérir et les dispositions pratiques à mettre en place en cas d'inondation.
- l'importance de repenser l'aménagement du territoire pour limiter l'impact des crues (prévoir des zones refuges, temporiser l'écoulement des eaux de pluie par des ZIT (Zones d'Immersion Temporaire) et par une urbanisation la plus perméable possible : moins de béton, plus d'infiltration !).



La discussion ensuite a pu se poursuivre autour d'un sandwich... C'est finalement une cinquantaine de personnes qui s'est retrouvée pour assister à ces présentations et aussi pour partager ce moment d'échanges, que l'on espère fructueux.

### Formations sectorielles continuées des agents constatateurs : implication des Contrats de Rivière de Wallonie

Dans le cadre de la réforme du décret « **Délinquance Environnementale** » et la mise en application de la Stratégie Wallonne de Politique Répressive Environnementale (SWPRE), les Contrats Rivière de Wallonie (CRW) se sont associés afin de répondre à un projet s'inscrivant dans le cadre de la « Formation des agents constatateurs et des policiers locaux ».

Pour rappel, les CRW accompagnent les Communes afin de résoudre les atteintes aux cours d'eau faisant l'objet de législations complexes depuis de nombreuses années ...

Ainsi, une première formation continuée est sur le point d'être lancée avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

**Formation 1.** « *Les Contrats de Rivière de Wallonie, atteintes au cours d'eau, inventaires de terrain, bonnes pratiques et références aux bases légales en matière d'eau de surface* ».

L'objectif est d'aider à la résolution des atteintes aux cours d'eau via une meilleure connaissance et application des législations.

En effet, les atteintes aux cours d'eau relevés par les CRW (dit « points noirs » ou PN) relèvent pour la plupart d'un caractère infractionnel. L'enseignement de la base légale liée à la résolution de ceux-ci demande d'être éclaircie, y compris par des cas pratiques.

Cette « Formation 1 » aura pour but également de faciliter la mise en œuvre du protocole de collaboration entre les Communes et le Département Police et Contrôle (Service Public de Wallonie) en matière d'eau de surface principalement, vu que les Communes interviennent en première ligne, notamment pour :

- les infractions en matière de gestion des eaux usées domestiques ;
- les infractions (dégradation ou modification des berges, entrave à la circulation ou à l'écoulement....) en matière de cours d'eau non classés et/ou cours d'eau de classe 3 ;
- les infractions et les nuisances (olfactives, visuelles, etc...) provoquées par les dispositifs d'égouttage et d'épuration individuelle, ainsi que les dispositifs de gestion des eaux usées domestiques (à l'exception des stations d'épuration d'eaux urbaines résiduelles).

D'autres atteintes aux cours d'eau comme par exemple les pollutions accidentelles, ne font pas partie des atteintes relevées par les CRW mais demandent un réel suivi et une

implication de la part des Communes après intervention des Services Régionaux d'Incendie.

Dès lors, cette « Formation 1 » devrait être ensuite complétée par une « **Formation 2 - Pollutions accidentelles ou volontaires liées aux cours d'eau** », vu que les Communes interviennent en première ligne pour :

- les incidents de pollution (dont mazout et hydrocarbures dans le réseau d'égouttage) via la recherche de la source des pollutions ;
- les incidents de pollution des cours d'eau sur le territoire communal, où les Communes assureront la mise en place, dans la limite des moyens disponibles, des mesures de limitation ou de lutte contre la pollution constatée. Les Services Régionaux d'Incendie et le service 'travaux' communal seront mis activement à contribution pour ces mises en œuvre.

Pour la « Formation 1 », les dates seront programmées prochainement par l'UVCW et débiteront en 2024. La « Formation 2 » devrait suivre dans la foulée.

En perspective, une « **Formation 3 - Espèces Exotiques Envahissantes : législation, acteurs de terrain, reconnaissance pratique** » pourrait éventuellement être également proposée, mais rien n'est certain à l'heure actuelle.

Ces formations sont mises en place avec le soutien de la Région Wallonne et en association avec le Service Public de Wallonie-Département Police et Contrôle (« Formation 1 ») et la Zone de secours Brabant Wallon (« Formation 2 »).



Pour finir, saluons les chevilles ouvrières de cette formation : nos collègues Isabelle Delgoffe du CR Dyle-Gette et Edmée Lambert du CR Meuse Aval. Précisons que le CR Vesdre a participé activement à l'élaboration de cette formation et continuera à y prendre part en tant que formateur.

## Les programmes d'actions des Contrats de Rivière sont en ligne !

Un site web de gestion des programmes d'actions des 14 Contrats de Rivière de Wallonie est désormais disponible en ligne.

Pour rappel, afin de répondre à leur mission de fédérer et concilier les actions de l'ensemble des acteurs de l'eau dans leur sous-bassin respectif, les équipes des Contrats de Rivière réalisent, notamment, un inventaire des dégradations aux cours d'eau (déchets, rejets, entraves, etc.). Ce dernier permet d'élaborer avec les acteurs de l'eau dans chaque bassin un programme d'actions concerté, afin de remédier à ces problématiques.

Il devenait important de rendre ces programmes d'actions plus accessibles à nos partenaires mais aussi au grand public.

Dès lors, sous l'impulsion du Service Public de Wallonie, les 14 Contrats de Rivière de Wallonie ont œuvré ensemble pour créer et mettre en ligne un site web essentiellement dédié au suivi de ces programmes. Merci au CR Meuse Aval pour la coordination et la concrétisation de ce travail.

Pour cette fin 2023, chaque Contrats de Rivière a dû encoder toutes les actions reprises dans son programme 2023-2025. Actuellement, 8846 actions sont inscrites sur le site, dont 563 actions pour les 64 maîtres d'oeuvre du Contrat de Rivière Vesdre.

Vous pouvez ainsi voir leur répartition globale selon les thématiques suivantes : Directive-Cadre Eau, Directive Inondation (Plans de Gestion des Risques d'Inondation), Directive Habitats, Espèces Invasives, etc. Le site vous permet d'effectuer des recherches ainsi que des tris selon le maître d'oeuvre, le sous-bassin hydrographique, l'échéance, la nature de l'action, etc. Les tris peuvent également être extraits sous format PDF ou encore XLS.

Bonne découverte !



Contrat de Rivière	N° d'action	Intitulé	Maître d'oeuvre	Échéance	Détails
Vesdre	06Ve051	Le DNF reste attentif au respect de la législation en matière de plantation de résineux en bordure de cours d'eau et poursuit sa démarche d'enlèvement de semis naturels en forêt domaniale, en particulier en site Natura 2000.	SPW-DNF		Détails
Vesdre	06Ve052	Suivi, sensibilisation et information des exploitants et propriétaires forestiers sur les problèmes liés au débordage (éviter la traversée des cours d'eau).	SPW-DNF	Annuelle	Détails

## Une nouvelle mission sur les espèces invasives et sur le castor

En avril 2023, les 14 Contrats de Rivière de Wallonie se sont vu confier par le SPW-ARNE (Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement) une nouvelle mission, intitulée « *Surveillance et lutte contre les espèces invasives dans les milieux aquatiques et rivulaires, et soutien au monitoring et à la cohabitation avec le castor européen* ».

Les objectifs généraux de cette large mission sont : mieux gérer les espèces exotiques envahissantes (EEE) situées dans et à proximité des cours d'eau, et mieux identifier les différentes problématiques liées à la présence des castors, rats musqués et ragondins, notamment au vu des risques d'inondation et de la stabilité des berges. Pour y arriver, des missions spécifiques ont été définies :

### Espèces exotiques envahissantes :

- Mettre en œuvre un programme de surveillance structuré des EEE dans les milieux aquatiques et rivulaires : amplifier la récolte et la validation des données au travers des sciences participatives et de programmes standardisés de collecte de données.
- Contribuer à l'éradication précoce des populations d'EEE végétales émergentes dans les milieux aquatiques et rivulaires.
- Participer à la gestion des populations d'EEE végétales largement répandues les plus préoccupantes dans les milieux rivulaires.

### Castor européen :

- Identifier les secteurs où les dommages exercés aux berges des cours d'eau et étangs par les rongeurs exotiques (ragondin, rat musqué) sont particulièrement importants.
- Dresser un inventaire de la présence du castor européen et identifier les zones d'enjeu liées à sa présence (soutien au monitoring et à la cohabitation avec le castor).

### Avancement de la mission

#### Berce du Caucase :

#### Vérification des sites déjà identifiés précédemment

Entre avril et juin, 659 des 738 points connus ont été vérifiés ; il s'agit des populations qui ont déjà été répertoriées.

La majorité d'entre elles ont déjà fait l'objet de plusieurs années de gestion et de suivi pour les éradiquer, c'est pourquoi peu de populations ont ainsi été retrouvées. Les gestionnaires des cours d'eau concernés ont ensuite été informés des résultats de cette mise à jour de l'inventaire.

### Balsamine de l'Himalaya :

#### Inventaire des tronçons prioritaires

La Cellule Interdépartementale des Espèces Invasives (CiEi) a défini six tronçons à priorité très élevée dans le bassin de la Vesdre. La priorisation s'est articulée en prenant en compte les têtes de bassins et la proximité avec les zones à grand intérêt biologique. Ces tronçons comprennent des points sources et des linéaires de cours d'eau à parcourir. Sur les six tronçons, nous avons retrouvé trois populations sources.

Par ailleurs, le CRV a géré et suivi pendant plusieurs années certaines populations de balsamine de l'Himalaya sur d'autres tronçons et cours d'eau dans le bassin. Mais à cause des inondations de 2021, une mise à jour complète de l'inventaire est en cours, cela avant de reprendre les efforts de gestion nécessaires.

### Ecrevisses :

#### Identification des espèces présentes dans le bassin

Dans le but de protéger notre écrevisse indigène, l'écrevisse à pattes rouges ou écrevisse noble (*Astacus astacus*), qui a disparu de nos cours d'eau et ne subsiste que dans quelques étangs, il est nécessaire de localiser les écrevisses exotiques. En effet, ces dernières sont porteuses d'une maladie, la peste de l'écrevisse (aphanomyose), un champignon qui peut décimer une population d'écrevisses à pattes rouges en quelques semaines. Ce champignon peut être transporté par les écrevisses, les poissons, les rats laveurs (en lavant leur nourriture dans l'eau infectée), l'humain (par son matériel de pêche, ses bottes, etc.). Il est donc important de localiser les écrevisses exotiques pour éviter tout contact avec les étangs où se trouve l'écrevisse noble.

Entre le mois d'août et le mois d'octobre, nous avons posé



Ecrevisse turque



Petite américaine



Californienne



Pontédérie



Mimule



Elodée



des nasses de capture dans 28 plans d'eau du bassin. Ces nasses y ont été laissées deux nuits, et pour attirer les crustacés, nous avons utilisé des croquettes pour chien et du filet de maquereau comme appâts. Nous avons ainsi pu observer trois différentes espèces d'écrevisses : l'écrevisse signal, l'écrevisse turque et la petite américaine.

### Plantes aquatiques émergentes :

#### Inventaire en plans d'eau isolés et en rivière

Nous avons lancé un appel auprès des propriétaires de plan d'eau dans les différentes communes du bassin pour dresser un inventaire des plantes aquatiques exotiques. Nous avons ainsi pu visiter 30 plans d'eau et nous y avons retrouvé des espèces exotiques déjà connues (comme par exemple les élodées). Nous avons également trouvé des espèces moins fréquentes dans notre bassin, comme la pontédérie à fleurs de cœur et la mimule tachetée.

## Mission " Renouées post-inondation "

### Campagne d'arrachage des boutures de renouées asiatiques disséminées par les inondations de 2021.

Depuis juin 2022, 4 chargés de projet ont été engagés pour coordonner une campagne d'arrachage manuel des boutures de renouées asiatiques disséminées par les inondations de juillet 2021 dans les bassins de l'Ourthe, de l'Amblève, de la Lesse et de la Vesdre, en collaboration et sous la direction de la Cellule interdépartementale Espèces Invasives (CiEI) du SPW-ARNE.

Les renouées asiatiques sont des plantes exotiques envahissantes qui se développent notamment sur les berges des cours d'eau et dans les terrains vagues. Elles y forment des massifs denses, enracinés très profondément dans le sol, et qui étouffent toutes les autres plantes.

Dans le cadre de cette mission, les objectifs suivants ont été réalisés :

- Depuis juin 2021, un inventaire des boutures de renouées asiatiques a été effectué à plusieurs reprises le long des berges et dans le lit majeur de la Vesdre, permettant ainsi l'encodage de 1.223 points sur la zone inondée en 2021.
- A la suite de la grande campagne d'arrachage réalisée en été/automne 2022, deux campagnes supplémentaires d'arrachage ont également eu lieu au printemps et en automne 2023 dans la vallée, avec plus de 17.000 boutures arrachées par les équipes de Bois & Travaux (société sous-traitante engagée par le SPW-ARNE et encadrée par le CRV).
- Des actions ont également été réalisées au cours de l'année pour informer et sensibiliser

### Et la suite ?

Bien que le castor européen soit une espèce indigène protégée et non une EEE, il fait également l'objet d'un volet spécifique de cette convention, en raison de la similitude des dommages qu'il peut occasionner avec ceux des rongeurs exotiques (ragondin et rat musqué) et en raison de la nécessité d'améliorer la cohabitation avec ce rongeur bien de chez nous. C'est pourquoi, entre les mois de décembre et d'avril, nous allons rechercher les traces de castor partout sur le territoire du bassin de la Vesdre.

Les résultats de cette première année de mission seront à envoyer au SPW ; une grande partie de l'hiver sera donc consacrée au rapportage, ainsi qu'à la préparation de l'inventaire de l'année prochaine et de la mise en place de certaines actions de gestion, notamment pour la balsamine de l'Himalaya.

les particuliers à la présence potentielle de ces plantes sur leurs terrains.

- Finalement, un rapport complet des actions entreprises sur les 4 bassins est en cours de rédaction à l'attention du SPW, en collaboration avec les 3 autres Contrats de Rivière.

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des données de terrain récoltées au cours des trois campagnes d'arrachage.

Des premières interprétations concernant la technique utilisée peuvent déjà être mises en évidence : on observe une diminution des boutures arrachées par kilomètre parcouru, permettant de confirmer que les actions entreprises ont eu un effet positif. Cependant, un dernier inventaire à réaliser au printemps 2024 sur l'ensemble des points encodés permettra de constater l'éradication ou non des populations sur les sites envahis par cette plante invasive, et d'apporter des conclusions finales sur l'efficacité de la méthode utilisée.



Jeune pousse de renouée et sa racine

Indicateur	Campagne 2022	Campagne Printemps 2023	Campagne Automne 2023
Homme/jour Bois & Travaux	336	123	36
Nombre de boutures arrachées	36.452	14.443	3.010
Tonne de boutures arrachées	9,5	2,94	0,52
Linéaire de cours d'eau parcouru par (km)	70	76	26
Nombre de boutures arrachées par km parcouru	520	191	116

Résultats des campagnes d'arrachage de 2022 - 2023.

## Atelier « Je fabrique mes potions pour le jardin »

Au Contrat Rivière Vesdre, nous sommes convaincus de l'importance de ne pas épandre de produits phytosanitaires sur le potager ou dans le jardin en général. En effet, en plus d'entraîner des conséquences néfastes sur notre santé, ceux-ci peuvent facilement se retrouver dans la rivière via le ruissellement et l'infiltration.

C'est pourquoi nous vous avons concocté cet automne une nouvelle animation. Et pas n'importe laquelle : un atelier de savoir-faire afin d'« oser » se lancer dans la fabrication maison de produits naturels pour faire face aux petits problèmes que l'on peut rencontrer au potager ou au jardin.

Grâce à quelques ingrédients simples et usuels (bicarbonate de soude, savon noir, ...) et avec l'aide de « super plantes » communes (tanaïsie, consoude, ortie, ...), nous accompagnons les participant.es à l'élaboration d'une série de préparations qui ont différents modes d'actions et fonctions : insectifuge, fongicide, fertilisant, stimulant, ...

Cet atelier n'est pas une incitation à traiter le jardin « à tout va » ! Même écologiques et faits maison, les produits pour le jardin seront utilisés avec sagesse et parcimonie. Le meilleur conseil à donner au jardinier est d'abord l'observation. Avec le temps, on apprend effectivement à connaître les successions de plantes et d'insectes au fil des saisons et à comprendre quand et pourquoi il est pertinent d'intervenir. Dans certains cas, on peut d'abord laisser une chance à la nature de se réguler seule, notamment grâce aux petits « auxiliaires » du jardin ; dans d'autres

cas, des actions de prévention permettront d'aller au-devant des problèmes.

Cet atelier a été proposé avec succès 2 fois en octobre, dans le cadre du Festival « Nourrir Sprimont » organisé à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Alimentation. Si vous aussi vous souhaitez apprendre à réaliser des « potions » pour votre jardin et/ou votre potager, tout en partageant vos propres bons conseils « main verte », restez attentif au programme des *Journées Wallonnes de l'Eau...* Nous avons ouï-dire que les chaudrons allaient chauffer en mars... 😊

17

### Les mauvaises herbes... sont-elles vraiment nos ennemies ?

Les « mauvaises » herbes, ou plutôt les plantes **indésirables**, sont également appelées **adventices**. En réalité, elles n'ont rien de « mauvais », elles ont juste le tort de se trouver au mauvais endroit au mauvais moment. Pourtant, elles participent à la biodiversité, accueillent de nombreux pollinisateurs, offrent le gîte et le couvert à certains auxiliaires du jardin, ...

De plus, chaque plante présente dans mon jardin peut m'apprendre ou m'apporter quelque chose. Certaines nous indiquent la qualité du sol : le liseron (excès de fumier), la prêle (sol très argileux et très humide). On peut aussi préparer des potions pour soigner les plantes (à être consommées dans de délicieuses recettes de pesto d'ortie, ...).

pour le potager »



## Animation « Voyage au cœur de la mare »

Cet automne, dans le cadre d'une collaboration avec le Centre Culturel de Chénée, le Contrat de Rivière Vesdre a créé une nouvelle animation intitulée « Voyage au cœur de la mare ».

Cette animation, à destination du public scolaire (enseignement primaire), est un parcours d'une heure pour donner la parole aux créatures des eaux douces et des zones humides, pour les découvrir et comprendre ensemble les liens étroits qui les relient au sein de cet écosystème complexe. Vie végétale et animale, biodiversité, espèces invasives, sensibilité aux effets des activités humaines, ... L'occasion est ainsi donnée aux enfants d'entamer un voyage en zone humide, et même de plonger un peu plus profondément dans des sujets écologiques importants : notre rapport aux êtres vivants et plus largement le respect de la nature.



Durant ce mois de décembre 2023, cette animation a été proposée à 10 classes (environ 200 enfants de la 1<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> primaire), en préparation au spectacle poétique « Bleu grenouille », une pépite de la compagnie « Les Petits Délices » qui était programmée au Centre Culturel de Chénée. Ce spectacle et cette animation seront également proposés en mars au Foyer Culturel de Sprimont, dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau.



## Animation « Ici commence la mer »

La sensibilisation est - et reste - une des missions principales du Contrat de Rivière Vesdre, et cette année, ça a chauffé pour l'animation « Ici commence la mer » ! 😊

Cette animation, qui remplace désormais notre ancienne animation « Faisons barrage au OFNI - Durée de vie des déchets sauvages », est le fruit d'une collaboration étroite entre les différents Contrats de Rivière de Wallonie. Elle constitue le 2<sup>e</sup> volet de la campagne « Ici commence la mer » de la SPGE et des Contrats de Rivière de Wallonie, dont le 1<sup>e</sup> volet était l'installation de pavés-macarons à proximité des avaloirs. Cette animation a pour but de sensibiliser le public scolaire (4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> primaire) à la problématique des déchets solides ou liquides qui transitent par les avaloirs des rues, les toilettes, les éviers des habitations... et de leurs nombreux impacts sur le milieu aquatique, que ce soit la rivière ou la mer.

Grâce à l'utilisation de différents supports didactiques,

l'animateur conscientise les enfants à la gestion des eaux usées (station d'épuration, rejet dans les rivières), au temps nécessaire à la dégradation des déchets (« Jeter par terre, c'est jeter en mer ! ») et à l'impact qu'ils ont sur la vie aquatique. Pour finir, une réflexion est menée avec le groupe pour adopter les bons gestes et proposer des solutions pour réduire les déchets.

Durant le printemps et l'automne 2023, cette animation a été donnée pas moins de 17 fois dans 11 écoles primaires du bassin de la Vesdre. Environ 415 enfants ont ainsi été sensibilisés aux problématiques liées aux plastiques dans la nature et à l'importance de redéfinir nos modes de consommation pour tendre vers le « zéro déchets ». Une petite brique supplémentaire à l'édifice d'une société plus respectueuse de la rivière et de la Terre...



## Les Journées Wallonnes de l'Eau 2024

Le programme complet de toutes les activités sera bientôt disponible sur notre site web : [www.crvsdre.be](http://www.crvsdre.be)

Vous y trouverez des balades guidées ou libres, pédestres et vélo; des ateliers de savoir-faire, des visites guidées, une expo-photos et même un spectacle avec des animations pour les familles !



## « Laboratoire Vesdre » Colloques universitaires exploratoires (ULiege et ULB)

*Quel(s) opérateur(s) et quelle(s) gouvernance(s) pour concrétiser la transition territoriale et sociétale du bassin versant de la Vesdre ?*

Les colloques se déclineront en deux parties : une phase d'exploration de pratiques ou de processus présentant des similitudes ou de l'intérêt pour le « Laboratoire Vesdre », suivie d'une phase de discussions approfondies.

**Prochains dates :** - 16 février 2024  
- juin 2024 (date à définir)

**Adresse :** B3 - Place des arts, 1 - 4020 Liège

**Inscription obligatoire :**

<https://forms.office.com/e/x0v32sPBrH?origin=lprLink>



## Opération Rivières Propres 2024

Samedi 20 avril de 9h à 12h



**InfoVESDRE - Ed. resp.:** Christiane Orban-Jacquet, Présidente du Contrat de Rivière Vesdre

**Rédaction :** Cellule de Coordination du CRV (F. Hauregard, C. Willemarck, J. Stassart, C. Bao, L. Pouilloux, M. Heymans), sauf autre mention

**CONTRAT de RIVIÈRE** du sous-bassin hydrographique de la VESDRE - A.S.B.L.

Tél. : 0470/48 53 18 - 0470/64 58 72 - 0470/64 58 71 - 0470/28 06 50 - 0471/32 51 14 - 0471/90 41 96

Mail : [coordination@crvsdre.be](mailto:coordination@crvsdre.be) - Facebook : [contratrivierevesdre](https://www.facebook.com/contratrivierevesdre) - Web : [www.crvsdre.be](http://www.crvsdre.be)



Le **Contrat de Rivière** du sous-bassin hydrographique de la **Vesdre** (C.R.V.) est organisé avec le soutien financier des pouvoirs publics suivants :

